

## Adhésion – Service de déclarations et de paiements d’impôts et de taxes

Le Service de déclarations et de paiements d’impôts et de taxes pratique de la Banque Manuvie est offert aux clients qui souhaitent effectuer un paiement d’impôt provincial et fédéral à partir de leur compte Avantage d’entreprise ou de leur compte Manuvie Un pour entreprises. Veuillez remplir ce formulaire pour vous inscrire au service.

Le Service de déclarations et de paiements d’impôts et de taxes est offert par Dye & Durham, ce qui signifie que vos renseignements et ceux de votre entreprise seront communiqués à Dye & Durham.

Lorsque vous aurez terminé votre inscription, Dye & Durham vous enverra deux courriels provenant de l’adresse PFS.creditors@telus.com. Le premier courriel contiendra votre code d’utilisateur et l’autre, votre mot de passe temporaire. Veuillez prendre note que cela peut prendre jusqu’à cinq jours ouvrables.

\* Champs obligatoires

### Section 1 – Renseignements sur la société

Il est possible que nous réalisons un suivi pour vérifier l’exactitude des renseignements si le contenu de cette section ne correspond pas à l’information dans la demande d’ouverture de compte ou dans le dossier du client.

Nom de la société\*

Adresse 1\*

Adresse 2

Ville\*

Province\*

Code postal\*

### Personne-ressource de la société

Nous communiquerons avec cette personne pour tout problème concernant une opération ou pour la réinitialisation d’un mot de passe.

Nom de la personne-ressource\*

Numéro de téléphone\*

Adresse de courriel\*

Langue\*

Anglais

Français

## Section 2 – Renseignements sur le compte bancaire

Indiquez les numéros de comptes d'entreprise de la Banque Manuvie à partir desquels vous souhaitez pouvoir effectuer votre paiement d'impôt provincial et fédéral. Pour en savoir plus sur le Service de déclarations et de paiements d'impôts et de taxes, y compris les frais applicables, visitez le site [banquemanuvie.ca](http://banquemanuvie.ca).

	Numéro de l'institution	Numéro de domiciliation	Numéro de compte d'entreprise de la Banque Manuvie (\$ CA seulement)*
1	540	05012	Tous les frais d'utilisation de ce service seront facturés au premier compte indiqué.
2	540	05012	
3	540	05012	
4	540	05012	
5	540	05012	
6	540	05012	
7	540	05012	
8	540	05012	

## Section 3 – Consentement à l'adhésion et aux frais

\*J'ai lu et j'accepte les conditions d'utilisation du Service de déclarations et de paiements d'impôts et de taxes. Je consens à payer les frais d'adhésion uniques de 25 \$ et les frais de 2 \$ par opération. Les frais peuvent être modifiés en tout temps sous réserve d'un préavis de 30 jours.

## Section 4 – Signature du signataire autorisé\*

Vous pouvez sauter cette étape si vous téléversez votre formulaire d'adhésion au moyen des services bancaires en ligne.

Signature

Date

Nom

Titre

Signature

Date

Nom

Titre

Signature

Date

Nom

Titre

## Voici comment soumettre votre formulaire d'adhésion à la Banque Manuvie!

- En ligne** : Ouvrez une session dans les services bancaires en ligne et utilisez la fonction « Téléverser des documents ».
- Par télécopieur** : 1 877 565-2265
- Par la poste** : 500 King Street North, P.O. Box 1602, Waterloo (Ontario) N2J 4C6
- Par courriel sécurisé au conseiller** : Ouvrez une session dans Inforep et utilisez votre boîte de réception sécurisée pour soumettre le formulaire à l'équipe Soutien aux conseillers de la Banque Manuvie.

## Modalités du Service de déclarations et de paiements d'impôts et de taxes

- 1. Adhésion :** Vous devez fournir à la Banque Manuvie du Canada (la « Banque ») les renseignements requis pour l'adhésion, notamment votre nom légal complet, la dénomination sociale de votre entreprise, votre adresse de courriel, votre numéro de téléphone, votre adresse postale, et les renseignements relatifs à votre compte bancaire et à la facturation. La Banque fera appel à un fournisseur de services tiers. Elle aura recours au service de déclarations et de paiements (SDP) de Dye & Durham pour effectuer les paiements au nom de la Banque. Vos renseignements personnels seront utilisés, protégés et divulgués conformément à la Politique de confidentialité de la Banque. Vous êtes également responsable de tous les noms d'utilisateur, mots de passe, accès et renseignements sur votre compte.
- 2. Traitement des paiements :** Les paiements sont traités et les fonds sont prélevés sur votre compte tôt le matin de la date du paiement. Cela signifie que si votre impôt est exigible demain, vous devez entrer le paiement aujourd'hui avant minuit (heure locale). Une fois qu'un paiement a été entré, il ne peut pas être modifié; il peut seulement être annulé jusqu'à 23 h 59 (heure locale), la veille de la date du paiement. Les paiements entrés le jour même de la date d'échéance sont considérés comme en retard et seront assujettis à des pénalités gouvernementales. L'heure locale correspond au fuseau horaire principal de la province ou du territoire sélectionné pendant le processus d'adhésion.
- 3. Date d'échéance :** Date à laquelle votre paiement est dû à l'organisme gouvernemental. Elle est calculée à partir des renseignements que vous avez entrés lorsque vous avez enregistré le type d'impôt ou de taxes que vous souhaitez payer.
- 4. Date de remboursement :** C'est à cette date que le paiement est prélevé sur votre compte de la Banque Manuvie et soumis à l'organisme gouvernemental. Si la date de paiement tombe un jour de fin de semaine ou un jour férié, le paiement aura lieu le jour ouvrable suivant. Vous pouvez entrer un paiement jusqu'à un an à l'avance et au plus tard à minuit (heure locale) le dernier jour ouvrable avant la date d'échéance si vous souhaitez éviter des frais de retard ou une pénalité du gouvernement.
- 5. Fonds suffisants :** Il vous incombe de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de fonds dans votre compte à la date du paiement. Si les fonds ne sont pas disponibles, le paiement prévu sera annulé et des frais pour insuffisance de fonds pourraient s'appliquer. L'organisme gouvernemental peut aussi vous facturer des frais de retard de paiement. Lorsqu'une opération de débit est annulée au titre de votre compte, il sera indiqué que le paiement n'a pas pu être effectué.
- 6. Confirmation :** Une fois un paiement entré, un message de confirmation s'affichera, ainsi qu'un numéro de confirmation. Il s'agit de votre preuve de paiement.
- 7. Frais de service :** Des frais d'adhésion de 25 \$ sont prélevés sur le compte d'entreprise que vous désignez lorsque vous adhérez au service. Des frais de 2 \$ par opération s'appliquent. Tous les frais sont prélevés sur votre compte et ils peuvent être modifiés en tout temps.